



Département du MORBIHAN

2026/27/04/30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 05/05/2026
Publié ou notifié le 18/05/2026
Certifié exécutoire le 18/05/2026
A GOURIN, le 18/05/2026...

La Maire,
Bérangère FRITZ.



**30- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TITULAIRE ET D'UN RÉFÉRENT SUPPLÉANT
« SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**

Madame la Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation d'un élu référent sécurité routière (ERSR), ainsi que d'un élu suppléant.

L'élu référent sécurité routière constitue le relais de la commune auprès de la coordination Sécurité Routière (SR) de la préfecture. Il assure la liaison entre la commune et les services de l'État en matière de prévention et de sécurité routière.

Grâce à la coopération entre les communes et la coordination Sécurité Routière, de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont mises en œuvre, notamment les actions « voir et être vu », les opérations de prévention liées à la conduite responsable (type opération SAM), le prêt et l'utilisation de pistes vélos pédagogiques ainsi que d'autres actions à destination de différents publics.

Un bilan de sécurité routière est transmis chaque mois aux élus référents sécurité routière.



Département du MORBIHAN

La coordination Sécurité Routière assure également un rôle d'interface entre le CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et les communes, favorisant le partage d'expertise et l'accompagnement technique des collectivités. Une formation spécifique est dispensée aux élus référents sécurité routière par la coordination SR, afin de les accompagner dans l'exercice de leur mission.

Une seule candidature étant proposée pour chaque fonction, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces désignations.

Le conseil municipal est invité à indiquer s'il souhaite que cette désignation intervienne au scrutin secret. À défaut de demande de scrutin secret, la désignation interviendra par un vote à main levée.

Madame la Maire propose les candidatures suivantes :

- ERSR titulaire : Hervé DRÉVILLON
- ERSR suppléant : Gilbert GOACOLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la proposition de candidatures suivantes :

- ERSR titulaire : Hervé DRÉVILLON
- ERSR suppléant : Gilbert GOACOLOU

Fait à Gourin, le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Styren PICARDA.

Le secrétaire de séance,
Matthieu PÉRON.

La Maire,
Bérangère FRITZ.

